

TRANSPORTS ET LOGISTIQUE

LA CARTE **FORCE OUVRIERE** VOUS DONNE DROIT A : (Sous condition d'être à jour de sa cotisation de plus d'un an)

IMPOTS

Une déduction d'impôts de 66% sur le prix de la carte (Sur 100€ payés à l'année 66€ sont remboursés en crédit d'impôts) Sans condition d'ancienneté

JURIDIQUE

- Consultation gratuite chez l'un de nos avocats
- Tarif préférentiel chez nos avocats pour litige salarial
- Possibilité de prise en charge des frais de Cour de Cassation par la Fédération FO
- Informations juridiques (Code du Travail Convention Collective) par émail

GREVE

Possibilité de maintien de votre salaire pendant les grèves à hauteur de 66% par la Confédération et la Fédération FO

FORMATION

12 jours de congés supplémentaires pour suivre les formations FO pris en charge par la Confédération FO

CONSOMMATION

Service de la Défense des Consommateurs gratuit AFOC (pour tous litiges à la consommation)